



Lons le saunier, le 29/07/2022

Madame, Monsieur,

La conjoncture actuelle d'inflation importante sur les principaux postes de dépenses du restaurant entraîne des questionnements primordiaux sur l'équilibre budgétaire de la structure.

En effet, l'augmentation de 23% des denrées alimentaire depuis le 1^{er} janvier, l'augmentation de 10% des charges de personnel, l'augmentation du coût de l'énergie, l'augmentation des produits d'entretiens et de conditionnements grèvent d'autant les coûts de fonctionnement de l'établissement.

Fonctionnant avec des marges minimums pour vous faire bénéficier de prix attractifs, nous ne pouvons continuer à pratiquer ces prix bas.

Ne souhaitant pas baisser la qualité des produits utilisés pour préparer les repas, une réflexion a été menée ces derniers mois pour trouver des solutions pour retarder l'inévitable.

Ainsi, nous nous verrons dans l'obligation de réévaluer le prix des repas et ce à compter du lundi 29 août. Cette augmentation sera de 20% en moyenne.

Ce choix, contraint, ne sera, nous l'espérons que transitoire.

Sachez que nous mettons tout en œuvre en termes de gestion de fonctionnement et de politique d'achat pour limiter au mieux les effets de cette inflation.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire en mes salutations dévouées.

Monsieur Jean-Yves RAVIER

Président du Syndicat